

NEO

LES MEILLEURES (VERSIONS) SONT LES PLUS COURTES

Au printemps, SUD Aérien appelait seul à la grève du 28 au 31 mars 2010 pour rejeter en bloc le projet NEO. Nous savions que c'était le seul moment où le PNC pouvait bloquer le projet.

Les autres syndicats ont jugé à l'époque qu'il n'était pas nécessaire de se mobiliser... Car, selon eux, la Direction avait reculé.

Malheureusement, aujourd'hui l'histoire nous donne entièrement raison. Comme nous l'annonçons, la Direction applique progressivement NEO selon les termes de la lettre de la DRH Mme SELEZNEFF du 19 mars 2010 (copie au verso).

- ➔ La direction prévoyait le double emport au départ de PARIS : **c'est fait !**
- ➔ La direction prévoyait la suppression de l'hôtellerie en escale France : **c'est fait !**
- ➔ La direction prévoyait un service spécial sur les vols AMS, GVA et LHR : **c'est fait !**
- ➔ La direction prévoyait la suppression du PNC supplémentaire sur les vols ALG : **c'est fait !**
- ➔ La direction prévoyait **un ratio de 65 PAX / PNC sur les vols > 3h00 : c'est en train de se faire !**

Une constante demeure : à SUD Aérien, nous avons parfaitement analysé la situation et nous n'avons jamais cru aux simulacres de négociations sur NEO.

Donc, au train où vont les choses, **la direction prévoit la suppression d'un PNC sur A319 : ça se fera !** Le directeur PNC a prévenu : " le sujet reste dans les cartons" et sera d'actualité au mois d'août 2011, suivant le calendrier de NEO... après les élections DP et CE du mois de mars **bien sûr !!**

Actualité brûlante

Un vol d'essai au ratio de 65 PAX/PNC a été effectué par des instructeurs en octobre dernier. Vous devinez leur analyse... **Ca passe !!!** La Direction propose aux syndicats d'effectuer un vol test identique le 7 décembre.

SUD Aérien ne s'engage pas dans cette voie car la validation du vol permettra à la Direction d'argumenter en faveur de la suppression d'un PNC sur A319...

Nous refusons une augmentation aussi importante de productivité et de pénibilité.

En l'absence d'opposition réelle des syndicats, NEO sera appliqué dans son intégralité et selon le calendrier défini par la direction. SUD Aérien a estimé indispensable de réagir et de contester devant les tribunaux la modification de la compo PEQ sur ALG (audience TGI de Bobigny le 22 novembre prochain).

Nous persistons à dénoncer le contenu du projet NEO dégradant l'emploi et les conditions de travail du PNC.

Lettre de Mme SELEZNEFF aux syndicats PNC du 19 mars 2010

« *DIRECTION GENERALE DU SERVICE EN VOL*
Ressources Humaines Personnel Navigant

N. Réf. : IS.GU n01 0.002/MS.rm

Roissy, le 19 mars 2010

Mesdames, Messieurs,

Suite aux réunions de négociation où la Compagnie a présenté les évolutions dont elle souhaitait la mise en place pour son nouveau produit vol (NEO), il est apparu:

- *un besoin de clarifier le cadre juridique pour avancer sur les adaptations et négociations des services.*
- *qu'un consensus n'avait pas été trouvé pour une mise en œuvre au 28 mars de certaines évolutions.*

Sur le premier point, pour donner le temps nécessaire à la négociation d'un nouveau protocole, la direction a décidé de souscrire à l'option évoquée par plusieurs organisations syndicales de dénoncer les deux protocoles de service du 28 mars 1999 (CC) et du 10 février 2004 (MC). La formalisation de cette dénonciation aura lieu dans les prochains jours. Conformément au code du travail, les dispositions de ces accords continueront de produire effet jusqu'à l'entrée en vigueur d'un nouvel accord ou à défaut au bout de quinze mois.

- *Pendant cette période, la composition équipage de l'A319 est maintenue à 4 PNC.*

Sur le deuxième point, compte tenu des difficultés remontées par les organisations syndicales, la Direction a décidé d'aménager le produit vol qui sera mis en œuvre à compter du 28 mars et de reporter les évolutions suivantes qui seront examinées à nouveau dans le cadre des dispositions d'adaptation prévues dans le protocole de service du 10 février 2004 :

- Le projet de nouveau produit offert en classe Premium pendant les heures de repas (offre assiette A3 complétée d'une offre en corbeille) sur les vols AMS/GVA/LHR sera examiné dans le cadre d'un vol d'essai organisé pendant le mois d'avril avec un objectif de mise en œuvre au plus tôt.

- Le remplacement de la prestation froide par une prestation chaude en classe Premium sur les vols entre 2h30 et 2h55 ne sera pas mis en œuvre au 28 mars. L'évolution de cette prestation sera examinée dans le cadre de la négociation du nouvel accord.

- Concernant la composition d'équipage de la desserte d'Alger, la Direction a indiqué qu'elle souhaitait réétudier cette particularité dans un délai maximum de 3 mois. Pendant cette période la composition d'équipage reste augmentée d'un PNC supplémentaire sur A320 (5 au total).

- Sur les vols supérieurs à 3 heures, la direction a décidé de ne pas modifier le ratio M pour une durée de 3 mois; cette période sera mise à profit pour étudier son évolution (pour un maximum qui n'excèdera pas 65) compte tenu de l'allègement du produit en classe Voyageurs.

Sur les autres vols, les ratios en M sont maintenus au 28 mars et leur évolution sera examinée dans le cadre de la négociation du nouvel accord.

Ces propositions visent à rétablir un climat de dialogue responsable pour garantir un démarrage de notre nouveau produit dans les meilleures conditions. »

En mars prochain auront lieu les élections DP et CE

VOTEZ POUR UN SYNDICAT QUI DEFEND

NOTRE PROFESSION, NOS EMPLOIS !

L'équipe PNC SUD Aérien – 16 novembre 2010

SUD Aérien PNC

à Roissy : Cité PN – 2^e étage 2D 055

01 41 56 30 38/39/41

sudafpnc@orange.fr

à Orly : Bât.75 (en face des Sheds)

01 41 75 72 05

sudaf@wanadoo.fr